

**11 juin 2025 (mise à jour)**

Langue de l'original : français

---

## COI FOCUS

# TOGO

## Corruption et fraude documentaire

### Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé, conformément aux [lignes directrices de l'Union européenne](#) pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et aux dispositions légales en vigueur, par le département de recherche d'information sur les pays d'origine (Cedoca) du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Il vise à fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique et n'exprime aucune opinion. Il ne prétend pas apporter de réponse définitive quant au bien-fondé d'une demande de protection internationale.

Ce document a été élaboré, dans un délai imparti, sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. Le Cedoca s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents relatifs au sujet du présent document COI mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné dans le présent document ne préjuge pas de son inexistence. Toutes les sources utilisées sont référencées.

This COI product was produced by Cedoca, the country of origin information research unit of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons (CGRS). It follows the [Common EU Guidelines](#) for processing country of origin information (April 2008) and was drafted in accordance with applicable legal provisions. It aims to provide information for the processing of individual applications for international protection. It does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of applications for international protection.

This report was prepared within an allotted timeframe, using a wide range of carefully selected public information with a constant attention to crosschecking sources. While Cedoca has endeavoured to cover all aspects relevant to the subject of this COI report, the information provided is not necessarily exhaustive. The absence of a specific event, person or organisation from this report should not be taken to imply that the event did not take place or that the person or organisation does not exist. All sources are referenced.

---

## Résumé

La corruption est présente dans différents secteurs d'activités au Togo, pays classé à la 121<sup>ème</sup> place sur 180 pour l'année 2024 par l'organisation non gouvernementale (ONG) Transparency International. Sont notamment concernés par le phénomène la santé, l'éducation, la justice, les services de sécurité, les médias et les entreprises privées. De hauts représentants de l'État sont également impliqués dans des affaires de corruption. Cette corruption est présente sous trois formes : petite (pots-de-vin), grande (dont les détournements de fonds publics) et les flux financiers illicites.

Les conséquences de la corruption sont multiples : aggravation de la pauvreté et de la criminalité organisée, violations des droits humains, dégradation de l'environnement, inefficacité des politiques publiques, frein à la croissance et au développement.

Pour lutter contre la corruption, le gouvernement togolais a adhéré aux mécanismes internationaux et mis en place des instruments nationaux tels que des textes légaux et des institutions de contrôle comme la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA). Si le gouvernement a adopté des lois visant ostensiblement à réduire la corruption, ces changements juridiques n'ont cependant pas été suivis d'une application effective et de condamnations de hauts fonctionnaires.

Parmi les préoccupations en matière de lutte contre la corruption figure aussi l'absence d'une loi de protection des lanceurs d'alerte. Reporters sans frontières (RSF) précise à ce sujet que la sécurité des journalistes reste un problème préoccupant, notamment pour les journalistes d'investigation dénonçant la corruption ou des affaires d'État, qui peuvent faire l'objet de graves représailles.

S'agissant des faux documents, la presse en ligne publie divers exemples de pratiques ayant cours dans le pays. Sont notamment concernés les permis de conduire, les cartes d'identité, les actes de naissance, les documents consulaires, les billets de banque, les diplômes, les certificats médicaux.

---

## Summary

Corruption is present in various sectors of activity in Togo. The country is ranked 121<sup>st</sup> out of 180 for the year 2024 by the non-governmental organisation (NGO) Transparency International. Corruption particularly affects the health sector, education, the justice system, the security services, the media and private companies. High-ranking government officials are also implicated in corruption cases. This corruption takes three forms: petty (bribery), grand (including embezzlement of public funds) and illicit financial flows.

The consequences of corruption are manifold: increased poverty and organised crime, human rights violations, environmental degradation, ineffective public policies, and impediments to growth and development.

In order to combat corruption, the Togolese government has signed up to international mechanisms and introduced national measures, including legal texts and supervisory bodies such as the High Authority for the Prevention and Combating of Corruption and Related Offences (Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, HAPLUCIA). Although the government has adopted laws ostensibly aimed at reducing corruption, these legal changes have not been followed by effective enforcement and convictions of senior officials.

The lack of a law protecting whistleblowers is another concern in the fight against corruption. Reporters Without Borders (RSF) notes that the safety of journalists remains a serious concern, particularly for those reporting on corruption or state affairs, as they may face serious reprisals.

Regarding false documents, the online press has published various examples of such practices in the country. These include driving licences, identity cards, birth certificates, consular documents, banknotes, diplomas and medical certificates.

## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	<b>2</b>
<b>Summary</b> .....	<b>2</b>
<b>Liste des sigles</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Corruption</b> .....	<b>7</b>
1.1. Ampleur du phénomène.....	7
1.2. Lutte contre la corruption .....	10
1.2.1. Moyens mis en œuvre .....	10
1.2.2. Obstacles .....	11
<b>2. Fraude documentaire</b> .....	<b>13</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>15</b>

## Liste des sigles

AI	Amnesty International
BICE	Bureau international catholique de l'enfance
CCPR	Centre for Civil and Political Rights
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CSM	Conseil supérieur de la magistrature
HAPLUCIA	Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées
ONG	Organisation non gouvernementale
ONMT	Ordre national des médecins du Togo
PIB	Produit intérieur brut
RSF	Reporters sans frontières
SYNPHOT	Syndicat national des praticiens hospitaliers du Togo
UCAO	Université catholique de l'Afrique de l'Ouest
USDOS	United States Department of State

## Introduction

Le présent rapport donne un aperçu de la situation en matière de corruption et de circulation de faux documents au Togo. Il s'agit d'une mise à jour du COI Focus daté du 13 juillet 2021.

La première partie s'intéresse plus particulièrement à l'ampleur de la corruption dans le pays, aux moyens mis en œuvre pour lutter contre ce phénomène ainsi qu'aux obstacles rencontrés dans le cadre de cette lutte. La deuxième partie concerne la fraude documentaire.

Pour la rédaction de ce rapport, le Cedoca s'est appuyé sur des sources publiques issues d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organismes internationaux et de la presse en ligne.

La recherche documentaire pour cette mise à jour a été clôturée le 14 avril 2025.

# 1. Corruption

## 1.1. Ampleur du phénomène

Plusieurs organisations font le constat que la corruption est présente dans différents secteurs d'activités au Togo.

Le rapport 2023 de l'Indice mondial du crime organisé publié par Global Initiative Against Transnational Organized Crime<sup>1</sup> explique qu'au Togo :

« Des institutions informelles coexistent avec l'administration publique formelle dans le pays, créant une structure parallèle qui favorise un environnement propice aux pratiques de corruption parmi les acteurs intégrés à l'État. Des représentants de l'État de haut niveau ont été impliqués dans diverses activités illicites, notamment la corruption, le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent. La corruption est profondément enracinée dans les secteurs public et privé, ce qui constitue un obstacle majeur aux investissements et au développement économique »<sup>2</sup>.

Le rapport précise encore que « la corruption continue d'entraver le système de justice pénale du Togo, en particulier au sein des forces de sécurité et de l'appareil judiciaire »<sup>3</sup>.

Selon le rapport du département d'État américain (United States Department of State, USDOS) de 2024 portant sur la situation des droits humains au Togo en 2023, la corruption dans le monde judiciaire constitue un problème. L'opinion publique est largement convaincue que les avocats et les parties au litige soudoient les juges pour influencer l'issue des affaires. En février 2023, le président de la Cour suprême et du Conseil de la magistrature, le professeur Abdoulaye Yaya, a déclaré que la corruption est le deuxième sport le plus pratiqué dans le pays après le football<sup>4</sup>.

Le rapport de Freedom House de 2024 relatif à l'année 2023 indique que l'influence de l'exécutif et la corruption judiciaire limitent les droits constitutionnels à un procès équitable. La corruption est également présente au sein de la police<sup>5</sup>.

Dans un rapport publié en 2024 - couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 janvier 2023 - la fondation allemande Bertelsmann considère que la corruption est florissante au Togo. Les pots-de-vin sont fréquents dans les marchés publics ; le fractionnement des commandes et les surfacturations sont monnaie courante. Selon l'ancien président de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), la petite corruption (c'est-à-dire les pots-de-vin versés à un fonctionnaire pour obtenir un service) est estimée à dix milliards de francs CFA par an et la grande corruption (c'est-à-dire les commissions versées sur les gros contrats), qui est difficile à quantifier, équivaut à 25 % du produit intérieur brut (PIB). Par ailleurs, selon la fondation allemande, le pays souffre d'un système judiciaire à deux vitesses, l'une pour les pauvres et l'autre pour ceux qui ont les moyens de corrompre les juges<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une organisation indépendante de la société civile basée à Genève. Les membres de son réseau comprennent d'éminents praticiens de l'application de la loi, de la gouvernance et du développement qui se consacrent à la recherche de stratégies et de réponses nouvelles et innovantes à la criminalité organisée. Voir : Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2020, [url](#)

<sup>2</sup> Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2023, [url](#)

<sup>3</sup> Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2023, [url](#)

<sup>4</sup> USDOS, 23/04/2024, [url](#)

<sup>5</sup> Freedom House, 2024, [url](#) ; Lalternative.info via 27avril.com, 14/02/2025, [url](#)

<sup>6</sup> Bertelsmann Stiftung, 19/03/2024, [url](#)

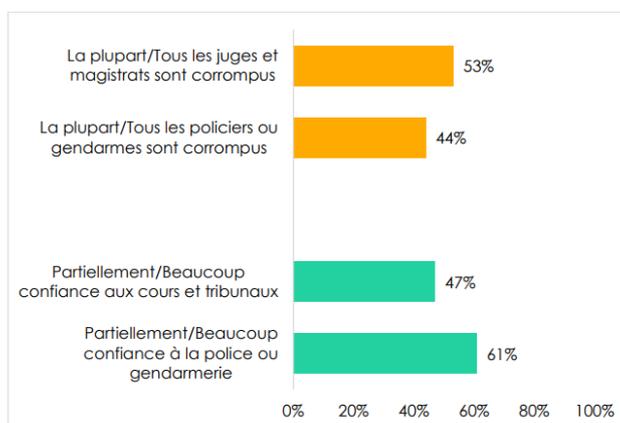
Transparency International, une organisation indépendante qui lutte contre la corruption, a créé l'indice de perception de la corruption. Cet indice, qui classe 180 pays et territoires en fonction de leur niveau de corruption perçue dans le secteur public, utilise une échelle de 0 à 100, où 0 correspond au niveau de corruption le plus élevé et 100 le moins élevé. L'édition 2024 attribue au Togo un score de 32, ce qui équivaut à un niveau de corruption élevé. Cet indice place le pays à la 121<sup>ème</sup> place sur 180<sup>7</sup>.

Suite à la publication de ce classement, le journal togolais L'Alternative affirme ceci en février 2025 :

« [...] il n'est point besoin de creuser profondément pour se rendre du taux de corruption dans le secteur public notamment. Les nombreux indicateurs sont quotidiennement dévoilés par les acteurs de la société civile et les journalistes indépendants. La non-déclaration publique des biens par le Chef de l'Etat, les responsables des Institutions de la République, l'enrichissement injustifié de hauts fonctionnaires de la République, l'opacité dans la gestion des sociétés publiques ou à économie mixte, la contrebande aurifère et celle d'autres métaux précieux, etc. sont autant d'exemples [sic] »<sup>8</sup>.

Un article du 31 janvier 2024 du même journal affirme que les conséquences de la corruption au Togo sont multiples, à savoir notamment une aggravation de la pauvreté et de la criminalité organisée, des violations des droits humains, la dégradation de l'environnement, l'inefficacité des politiques publiques et un frein à la croissance et au développement. Cette corruption est présente sous trois formes : petite corruption (pots-de-vin), grande corruption (par exemple, détournements de fonds publics) et les flux financiers illicites<sup>9</sup>.

Le réseau panafricain et non-partisan Afrobarometer, qui réalise des sondages de l'opinion publique, affirme dans une dépêche du 10 mai 2024 que pour 53 % des Togolais, la plupart ou tous les juges et magistrats sont corrompus, et que pour 44 % des citoyens, la plupart ou tous les policiers ou gendarmes sont corrompus également<sup>10</sup>.



Corruption et confiance dans les institutions judiciaires<sup>11</sup>

D'après une précédente dépêche d'Afobarometer du 3 avril 2023 consacrée à la police et à l'armée, 14 % des Togolais interrogés ont versé un pot-de-vin au moins une fois, au cours de l'année écoulée, pour obtenir l'aide de la police, pour éviter un problème avec la police, ou pour les deux motifs

<sup>7</sup> Transparency International, 2024, [url](#)

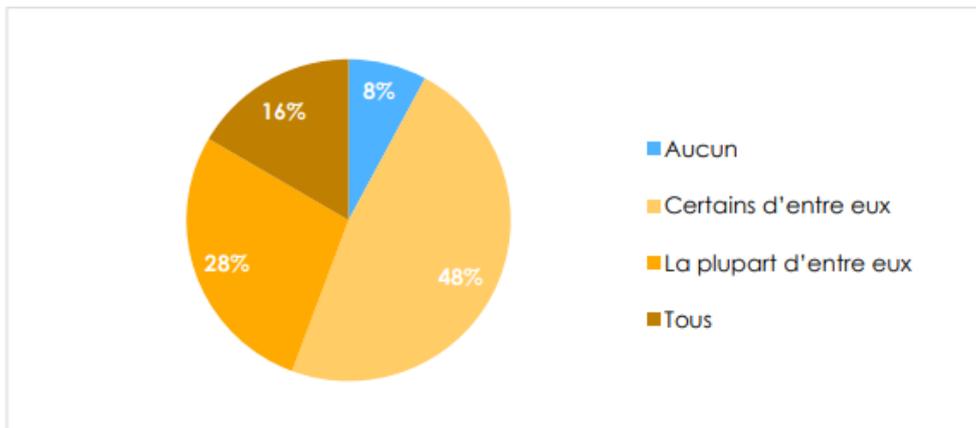
<sup>8</sup> L'alternative.info via 27avril.com, 14/02/2025, [url](#)

<sup>9</sup> L'Alternative, 31/01/2024, [url](#)

<sup>10</sup> Afrobarometer (Avoisse J. A.), 10/05/2024, [url](#)

<sup>11</sup> Afrobarometer (Avoisse J. A.), 10/05/2024, [url](#)

cumulés. Par ailleurs, 44 % des citoyens considèrent que la « plupart » ou « tous » les policiers ou gendarmes sont impliqués dans des affaires de corruption, tandis que 48 % pensent que « certains d’entre eux » le sont<sup>12</sup>.



Corruption perçue au sein de la police et de la gendarmerie<sup>13</sup>

Dans un article du 14 juillet 2024, Jeune Afrique s’intéresse au phénomène des « démarcheurs » qui monnaient la justice depuis des décennies et alimentent la corruption. Ils sont parfois recrutés par les juges eux-mêmes :

« On les remarque, car ils sont souvent bien vêtus pour se donner un air sérieux et pourtant, ce sont de grands arnaqueurs.’ C’est par ces mots qu’un juge décrit ceux que l’on appelle, au Togo, les ‘démarcheurs’. Dans les sphères de la justice, ils font des ravages. Postés jusque dans l’enceinte des tribunaux, ils abordent des justiciables, leur faisant miroiter une solution judiciaire en leur faveur moyennant paiement. La somme versée, disent-ils, servirait à payer un ou des magistrats et à rétribuer leur propre service. Au tribunal de Lomé, ils sont faciles à repérer. Ce sont eux qui monnaient leurs relations avec des agents administratifs et des greffiers pour émettre plus rapidement des papiers, comme le certificat de nationalité. ‘Au lieu de 1 000 F CFA, tu paies 5 000 F CFA et je te sors ça pour demain’, affirme un homme, dans la longue file d’attente du pôle administratif au tribunal de Lomé. Mais les véritables démarcheurs judiciaires s’intéressent à de plus grosses affaires... et touchent donc de plus fortes sommes »<sup>14</sup>.

Suite à une enquête révélant que des étudiants nigériens ont obtenu des diplômes au Togo sans suivre de cours ni passer d’examen, les autorités nigérianes ont suspendu, en janvier 2024, la reconnaissance des diplômes délivrés par les universités togolaises<sup>15</sup>. Un article de presse du 29 novembre 2024 pointe en effet la corruption dans le secteur de l’éducation. La fraude académique remet en cause la fiabilité des diplômes de l’enseignement supérieur. D’après la source, la suspension des diplômes délivrés par les universités du Togo a été levée par le Nigeria seulement pour les diplômes provenant des universités de Lomé et de Kara et de l’Université catholique de l’Afrique de l’Ouest (UCAO), « [p]reuve que certaines universités délivrent des diplômes contre de l’argent »<sup>16</sup>.

<sup>12</sup> Afrobarometer (Amewunou K.), 03/04/2023, [url](#)

<sup>13</sup> Afrobarometer (Amewunou K.), 03/04/2023, [url](#)

<sup>14</sup> Jeune Afrique (Chauvet C., Ketomagnan G.), 14/07/2024, [url](#). Voir aussi : L’Alternative (Bangane F.), 31/03/2025, [url](#)

<sup>15</sup> Agence Ecofin (Atangana V. N.), 26/08/2024, [url](#)

<sup>16</sup> Septentrional (Abdourazakou M.), 29/11/2024, [url](#)

Le secteur de la santé est également frappé par des pratiques relevant de la corruption comme, par exemple, les paiements informels, le détournement de fournitures médicales, les procédures d'achat opaques, etc.<sup>17</sup>. Le Syndicat national des praticiens hospitaliers du Togo (SYNPHOT) a lancé en octobre 2024 une campagne virtuelle sur les pratiques de corruption dans le secteur de la santé<sup>18</sup>.

Les médias togolais sont aussi touchés par la corruption. Reporters sans frontières (RSF) précise que : « [I]es médias sont confrontés à d'importantes difficultés financières. Ces contraintes économiques favorisent la corruption et empêchent les médias de fonctionner de façon libre et indépendante »<sup>19</sup>.

Le journal Sika'a affirme, dans un article publié le 20 janvier 2025, que « la corruption et l'escroquerie sont devenues un mode de vie au Togo », aucun secteur n'y échappant :

« Administrations publiques, entreprises privées, justice, police, armée, sports, santé, éducation, transport, services décentralisés, et même les églises, les mosquées, les couvents sont concernés. Là où se trouve un intérêt, il y a toujours la corruption, une obligation de donner des dessous de table, des pots de vin, 'la bière', 'le carburant', ou 'déposer une pierre' sur un dossier avant d'attendre un bon résultat. Qui est honnête et essaie de suivre la voie normale paraît comme un idiot. Il perd son temps, fait des allers-retours inutiles et donne finalement l'impression de déranger. Ses amis, ses proches, ses collègues lui rappellent d'arrêter d'être ridicule. La corruption est devenue une règle, une habitude, un réflexe que même les tout jeunes pratiquent, à force de voir les parents, les adultes, les patrons, les leaders, s'y adonner [sic] »<sup>20</sup>.

## 1.2. Lutte contre la corruption

### 1.2.1. Moyens mis en œuvre

Dans son rapport précité, la fondation allemande Bertelsmann mentionne les lois existantes et les institutions mises en place par les autorités pour lutter contre la corruption. Il s'agit principalement de textes légaux comme la Constitution, les lois sur le blanchiment d'argent et les marchés publics et le Code pénal, mais aussi d'institutions de contrôle telles que l'Inspection générale de l'État, l'Inspection générale des finances, la Cour des comptes, l'Office togolais des recettes et la HAPLUCIA<sup>21</sup>.

Un document publié par le Centre for Civil and Political Rights (CCPR) relatif au troisième examen périodique universel du Togo en janvier 2022 indique que le gouvernement togolais a adhéré aux mécanismes internationaux, en matière de lutte contre la corruption, mais a aussi mis en place des instruments nationaux tels que :

<sup>17</sup> Linterview (Agbodjan N. P.), 08/08/2023, [url](#)

<sup>18</sup> Savoir News, 29/11/2024, [url](#)

<sup>19</sup> RSF, s.d., [url](#)

<sup>20</sup> Sika'a via 27avril.com, 20/01/2025, [url](#)

<sup>21</sup> Bertelsmann Stiftung, 19/03/2024, [url](#)



La Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (**HAPLUCIA**) pour la prévention et la répression.



Le nouveau **Code pénal de 2015** a créé **11 infractions** liées à la corruption (Art 594 à 621).



La Coordination de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (**ITIE TOGO**) pour la transparence dans le secteur minier (**prévention**).



Les deux chambres administratives à la Cour d'Appel de Lomé et Kara (**plainte contre les officiels**).



Le renforcement de la **CNDH**.

#### Mécanismes nationaux<sup>22</sup>

Jeune Afrique explique au sujet des démarcheurs (voir point 1.1.) que lorsqu'il y a un conflit avec un juge, le justiciable peut porter plainte devant le ministre de la Justice. Si l'enquête aboutit, c'est devant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) que le magistrat devra comparaître. De 2015 à 2019, six cas de poursuites disciplinaires ont été répertoriés ; ils ne se rapportaient pas tous à des faits de corruption, la preuve de ces derniers s'avérant souvent difficile à apporter<sup>23</sup>.

Afin de lutter contre les actes de corruption au sein des forces de l'ordre, le ministère de la Sécurité et de la Protection civile a lancé en janvier 2025 une plateforme en ligne de dénonciation. Elle permet aux citoyens de signaler des incidents ou des comportements inappropriés. Selon les autorités, « il s'agit d'une nouvelle étape dans la promotion d'une sécurité respectueuse des droits humains ». Un numéro vert, le 1014, existe déjà depuis 2019 pour dénoncer des faits de corruption et « d'indélicatesse » de la part d'un membre des forces de sécurité<sup>24</sup>.

#### 1.2.2. Obstacles

D'après le rapport du département d'État américain portant sur l'année 2023, bien que la loi prévoit des sanctions pénales pour la corruption des fonctionnaires, le gouvernement n'a pas appliqué la loi de manière efficace. Par ailleurs, les autorités ont invoqué une loi sur la sécurité nationale pour dissuader toute critique des politiques et des fonctionnaires du gouvernement, en particulier les allégations de corruption et de mauvaise gestion des fonds de la COVID-19. La Cour des comptes a

<sup>22</sup> CCPR, 01/2022, [url](#)

<sup>23</sup> Jeune Afrique (Chauvet C., Ketomagnan G.), 14/07/2024, [url](#)

<sup>24</sup> République togolaise, 09/01/2025, [url](#)

en effet publié début 2023 un rapport faisant état d'irrégularités importantes par plusieurs ministères dans la gestion des fonds de la COVID-19. Le rapport a été largement discuté sur les stations de radio locales et les médias sociaux, des personnes appelant à la démission du Premier ministre et d'autres représentants du gouvernement. Le gouvernement a nié les allégations de détournement de fonds et a déclaré que le débat devait être clos, menaçant le public et les journalistes d'accusations de « diffamation » en cas de discussion future sur cette question<sup>25</sup>.

Amnesty International (AI) explique que des ONG et des avocats ont fait référence à ce rapport dans une affaire examinée en mai 2023 par la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ils ont voulu dénoncer l'inertie des autorités lorsqu'il s'agit de lutter contre la corruption. AI rapporte que le 15 mars 2023, Ferdinand Ayité, membre du Consortium international des journalistes d'investigation et directeur du périodique L'Alternative, ainsi qu'Isidore Kwonou, rédacteur en chef du même journal, ont été condamnés à trois ans de prison et à une amende de trois millions de francs CFA pour « outrage à l'autorité » et « propagation de propos mensongers ». Ferdinand Ayité avait accusé deux membres du gouvernement de corruption. Les deux journalistes ont dû quitter le pays pour échapper à la prison<sup>26</sup>.

RSF précise à ce sujet que : « La sécurité des journalistes reste un problème préoccupant, notamment pour les journalistes d'investigation dénonçant la corruption ou des affaires d'État, qui peuvent faire l'objet de graves représailles »<sup>27</sup>.

Le rapport de Freedom House publié en 2024 indique que si le gouvernement a adopté des lois visant ostensiblement à réduire la corruption, ces changements juridiques n'ont cependant pas été suivis d'une application effective et de condamnations de hauts fonctionnaires. La majorité des membres de la HAPLUCIA sont nommés par le président, ce qui suscite des inquiétudes quant à l'indépendance de l'organisme. La HAPLUCIA ne peut pas engager elle-même des poursuites et doit en référer au procureur général<sup>28</sup>.

D'après la fondation allemande Bertelsman, les mécanismes mis en place par les autorités (voir point 1.2.1.) sont inefficaces et le gouvernement n'a montré qu'une volonté et une capacité partielles à contenir la corruption. A titre d'exemple, la HAPLUCIA dispose d'un budget limité<sup>29</sup>.

Le document précité du CCPR fait le même constat et développe ses préoccupations en matière de corruption :

---

<sup>25</sup> USDOS, 23/04/2024, [url](#)

<sup>26</sup> AI, 2024, [url](#). Voir aussi : AI, 2023, [url](#) ; Global Voices (Sovon J.), 05/07/2023, [url](#)

<sup>27</sup> RSF, s.d., [url](#)

<sup>28</sup> Freedom House, 2024, [url](#)

<sup>29</sup> Bertelsmann Stiftung, 19/03/2024, [url](#)

1. L'impunité des actes de corruption et la faible application des lois anti-corruption
2. Les lourdeurs administratives et la petite corruption dans les services publics
3. La faible capacité des pouvoirs publics à neutraliser les réseaux de blanchiment de capitaux et une vulnérabilité élevée des assujettis
4. L'absence de coordination entre les organes de l'Etat chargés de lutter contre la corruption
5. La fragilisation de l'Etat de droit
6. L'inefficacité des institutions mises en place pour lutter contre la corruption, y inclus HAPLUCIA et ITIE Togo, et leur manque d'indépendance. Par exemple, les 7 membres de l'HAPLUCIA sont nommés comme suite : 4 membres par le Président, 1 par l'Assemblée nationale, 1 par la Cour des comptes, et 1 par le Président du Sénat, qui n'est pas encore opérationnel, donc le Président nomme aussi ce candidat.
7. L'absence d'une loi de protection des lanceurs d'alerte et l'absence de l'adoption du projet de loi-cadre anti-corruption, qui existe depuis plusieurs années.

#### Préoccupations prioritaires en matière de corruption<sup>30</sup>

Si la HAPLUCIA a enregistré 88 plaintes et dénonciations concernant des pots-de-vin, entre 2018 et 2023, son directeur soulève les facteurs qui ralentissent la lutte contre la corruption : des pouvoirs d'investigation insuffisants, une faible répression ainsi que le manque de protection des lanceurs d'alerte<sup>31,32</sup>.

La presse togolaise affirme en février 2025 que l'impunité en matière de corruption caractérise les autorités togolaises : « [...] il n'y a rien qui puisse justifier que les multiples scandales financiers révélés par les journalistes et même des Institutions de la République à l'instar de la Cour des comptes dans le dossier de la gestion des fonds de riposte contre la Covid 19, n'ont jamais connu de suites judiciaires au Togo »<sup>33</sup>.

## 2. Fraude documentaire

Le portail officiel d'information de la République du Togo, dans un article daté du 5 avril 2019, définit la fraude documentaire comme « un terme générique qui permet de désigner une fraude, une falsification d'un document. Il peut s'agir de contrefaçon, de falsification, d'usurpation d'identité, de documents vierges volés ou de documents fantaisistes »<sup>34</sup>.

La presse en ligne publie divers exemples de pratiques ayant cours dans le pays concernant les faux documents.

<sup>30</sup> CCPR, 01/2022, [url](#)

<sup>31</sup> Togo First (Edoh E.), 11/12/2023, [url](#)

<sup>32</sup> Concernant les lanceurs d'alerte, voir : PPLAAF, 12/2023, [url](#)

<sup>33</sup> L'alternative.info via 27avril.com, 14/02/2025, [url](#). Voir aussi : L'Alternative, 19/02/2025, [url](#)

<sup>34</sup> République togolaise, 05/04/2019, [url](#)

Ainsi, en janvier 2022, la police togolaise a procédé à l'arrestation de deux personnes impliquées dans la production de faux documents (permis de conduire, cartes d'identité, documents consulaires, cartes de vaccination de la Covid-19) et de faux billets de banque en francs CFA et en devises étrangères. Parmi le matériel saisi à cette occasion figurent des cachets des centres médico-sociaux d'Agoè et d'Adétikopé et d'autres cachets falsifiés<sup>35</sup>.

Sur le site Internet du Bureau international catholique de l'enfance (BICE), un article du 6 janvier 2023 consacré au droit à l'identité des enfants évoque la fraude à l'état civil : « Certains agents enregistrent les naissances hors délai ou fournissent des faux actes de naissance. En échange de sommes d'argent importantes. Dans les deux cas, les parents payent pour des papiers qui n'ont aucune valeur légale »<sup>36</sup>.

Un scandale de faux diplôme a touché, durant l'été 2024, l'ancien ministre de la Culture, Kossi Gbényo Lamadokou. Son diplôme de Master comportait des anomalies et des incohérences qui permettaient de douter de son authenticité, selon les autorités chargées d'évaluer sa candidature pour une fonction de maître-assistant<sup>37</sup>.

Un article du 12 septembre 2024 publié sur le portail officiel précité relève que l'authenticité de documents officiels tels que les diplômes, les attestations et les documents administratifs est difficile à vérifier. Les faux documents sont utilisés pour accéder à des services et le fait que la fraude ne soit pas détectée rapidement « nuit gravement à la crédibilité des institutions et à l'intégrité du système administratif ». Pour lutter contre ce phénomène, le ministère de l'Économie numérique et de la Transformation digitale a mis en place une application mobile (GouvCheck) permettant de vérifier l'authenticité notamment des certificats de naissance, permis de conduire, attestations de travail et diplômes<sup>38</sup>.

En avril 2025, l'Ordre national des médecins du Togo (ONMT) a attiré l'attention des praticiens sur la délivrance illégale de certificats médicaux par des « non-médecins » : « les documents produits manquent souvent de clarté et posent problème devant les tribunaux. Certains pays voisins ont même exprimé leur inquiétude face aux incohérences observées sur les certificats médicaux togolais »<sup>39</sup>.

---

<sup>35</sup> Togo actualité, 14/01/2022, [url](#)

<sup>36</sup> BICE, 06/01/2023, [url](#)

<sup>37</sup> Echo Web Afrique, 09/09/2024, [url](#)

<sup>38</sup> République togolaise, 12/09/2024, [url](#). Voir aussi : Lomé actu (Géraldo R.), 12/09/2024, [url](#)

<sup>39</sup> Lomegraph (Sossouvi C.), 03/04/2025, [url](#)

## Bibliographie

### Sources écrites et audiovisuelles

Afrobarometer (Amewunou K.), *Face à l'insécurité, les Togolais font de plus en plus confiance à la police et à l'armée*, 03/04/2023, <https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2023/04/AD626-Togolais-font-confiance-aux-forces-de-securite-Afrobarometer-2april23.pdf> [consulté le 16/05/2025]

Afrobarometer (Avosse J. A.), *Les Togolais remettent en question le traitement égalitaire devant la loi et par le gouvernement*, 10/05/2024, <https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2024/05/AD806-Les-Togolais-remettent-en-question-le-traitement-egalitaire-Afrobarometer-10mai24.pdf> [consulté le 15/04/2025]

Agence Ecofin (Atangana V. N.), *Le Nigeria lève la suspension sur les diplômes délivrés au Bénin et au Togo*, 26/08/2024, <https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/2608-121014-le-nigeria-leve-la-suspension-sur-les-diplomes-delivres-au-benin-et-au-togo> [consulté le 19/05/2025]

Amnesty International (AI), *La lutte contre la corruption en péril. Répression à l'encontre des défenseur.e.s anticorruption en Afrique de l'Ouest et du Centre*, 2023, <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2023/10/AFR0169782023FRENCH.pdf> [consulté le 19/05/2025]

Amnesty International (AI), *Togo 2023, 2024*, <https://www.amnesty.org/fr/location/togo/report-togo/> [consulté le 15/04/2025]

Bertelsmann Stiftung, *BTI 2024 Country Report. Togo*, 19/03/2024, [https://bti-project.org/fileadmin/api/content/en/downloads/reports/country\\_report\\_2024\\_TGO.pdf](https://bti-project.org/fileadmin/api/content/en/downloads/reports/country_report_2024_TGO.pdf) [consulté le 15/04/2025]

Bureau international catholique de l'enfance (BICE), *Enfants dits invisibles. « Une situation injuste et humiliante »*, 06/01/2023, <https://bice.org/fr/enfants-dits-invisibles-une-situation-injuste-et-humiliante/> [consulté le 16/05/2025]

Centre for Civil and Political Rights (CCPR), *Corruption au Togo. Troisième examen périodique universel du Togo*, 01/2022, [https://ccprcentre.org/files/media/corruption\\_togo\\_V2.pdf](https://ccprcentre.org/files/media/corruption_togo_V2.pdf) [consulté le 18/04/2025]

Echo Web Afrique, *Togo : L'ancien ministre Lamadokou Kossi accusé de fraude au diplôme*, 09/09/2024, <https://echowebeaufrique.com/togo-lancien-ministre-lamadokou-kossi-accuse-de-fraude-au-diplome/> [consulté le 19/05/2025]

Freedom House, *Freedom in the world 2024, 2024*, <https://freedomhouse.org/country/togo/freedom-world/2024> [consulté le 15/04/2025]

Global Initiative Against Transnational Organized Crime, *Indice mondial du crime organisé. Togo, 2023*, [https://ocindex.net/assets/downloads/2023/french/ocindex\\_profile\\_togo\\_2023.pdf](https://ocindex.net/assets/downloads/2023/french/ocindex_profile_togo_2023.pdf) [consulté le 20/05/2025]

Global Initiative Against Transnational Organized Crime, *About us / Our Story*, 2020, <https://globalinitiative.net/about-us/our-story/> [consulté le 20/05/2025]

Global Voices (Sovon J.), *Au Togo, un journaliste primé pour sa lutte contre la corruption doit néanmoins vivre en exil*, 05/07/2023, <https://fr.globalvoices.org/2023/07/05/280270/> [consulté le 20/05/2025]

Jeune Afrique (Chauvet C., Ketomagnan G.), *Au Togo, le business des « démarcheurs », ces arnaqueurs qui monnaient la justice*, 14/07/2024, <https://www.jeuneafrique.com/1586680/politique/au-togo-le-business-des-demarcheurs-ces-arnaqueurs-qui-monnaient-la-justice/> [consulté le 15/04/2025]

L'Alternative (Bangane F.), *Togo-Savanes : comment les « démarcheurs de justice » envoient des innocents en prison avec de faux renseignements*, 31/03/2025, <https://lalternative.info/2025/03/31/togo-savanes-comment-les-demarcheurs-de-justice-envoient-des-innocents-en-prison-avec-de-faux-renseignements/> [consulté le 20/05/2025]

L'Alternative, *Corruption au Togo : chiffres, conséquences...*, 31/01/2024, <https://lalternative.info/2024/01/31/corruption-au-togo-chiffres-consequences/> [consulté le 18/04/2025]

L'Alternative, *Togo-Les criminels financiers en liberté, les adversaires politiques en prison*, 19/02/2025, <https://lalternative.info/2025/02/19/togo-les-criminels-financiers-en-liberte-les-adversaires-politiques-en-prison/> [consulté le 20/05/2025]

Lalternative.info via 27avril.com, *Gouvernance de Faure Gnassingbé: Le Togo, un des pays africains les Plus Corrompus, selon Transparency International*, 14/02/2025, <https://www.27avril.com/blog/actualites/politiques/gouvernance-de-faure-gnassingbe-le-togo-un-des-pays-africains-les-plus-corrompus-selon-transparency-international> [consulté le 18/04/2025]

Linterview (Agbodjan N. P.), *Corruption : La Haplucia met les acteurs de la santé au cœur de leur mission*, 08/08/2023, <https://linterview.tg/2023/08/08/corruption-la-haplucia-met-les-acteurs-de-la-sante-au-coeur-de-leur-mission/> [consulté le 16/05/2025]

Lomé actu (Geraldo R.), *Falsification de documents : Le Togo lance une application pour lutter contre cette fraude*, 12/09/2024, <https://actulome.com/falsification-de-documents-le-togo-lance-une-application-pour-lutter-contre-cette-fraude/> [consulté le 19/05/2025]

Lomegraph (Sossouvi C.), *Togo: L'ONMT lutte contre les faux certificats médicaux*, 03/04/2025, <https://lomegraph.tg/togo-onmt-faux-certificats-medicaux/> [consulté le 19/05/2025]

Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF), *Lanceurs d'alerte au Togo: état des lieux du cadre légal et des pratiques*, 12/2023, <https://www.pplaaaf.org/wp-content/uploads/Togo.pdf> [consulté le 19/05/2025]

Reporters sans frontières (RSF), *Togo, s.d.*, <https://rsf.org/fr/pays-togo> [consulté le 20/05/2025]

République togolaise, *Fraude documentaire : la DGDN veille au grain*, 05/04/2019, <https://www.republicoftogo.com/toutes-les-rubriques/cooperation/fraude-documentaire-la-dgdn-veille-au-grain> [consulté le 16/05/2025]

République togolaise, *Lutter contre la falsification de documents officiels*, 12/09/2024, <https://www.republicoftogo.com/toutes-les-rubriques/societe/lutter-contre-la-falsification-de-documents-officiels> [consulté le 16/05/2025]

République togolaise, *Une plateforme en ligne désormais, pour dénoncer les abus des forces de l'ordre*, 09/01/2025, <https://www.republiquetogolaise.com/securite/0901-10169-une-plateforme-en-ligne-desormais-pour-denoncer-les-abus-des-forces-de-l-ordre> [consulté le 16/05/2025]

Savoir News, *Lutte contre la corruption au Togo : la nécessité d'une synergie d'actions (DOSSIER)*, 29/11/2024, <https://www.savoirnews.net/blog/2024/11/29/lutte-contre-la-corruption-au-togo-la-necessite-d-une-synergie-d-actions-dossier/> [consulté le 16/05/2025]

Septentrional (Abdourazakou M.), *Pourquoi combattre la corruption pour un développement durable du Togo ?*, 29/11/2024, <https://www.septentrional.tg/2024/11/29/pourquoi-combattre-la-corruption-pour-un-developpement-durable-du-togo/> [consulté le 16/05/2025]

Sika'a via 27avril.com, *La corruption, l'Escroquerie et le Togo*, 20/01/2025, <https://www.27avril.com/blog/culture-societe/societe/la-corruption-lescroquerie-et-le-togo> [consulté le 18/04/2025]

Togo actualité, *Togo : Arrestation de deux individus spécialisés dans la fabrication de faux billets de banque et documents administratifs*, 14/01/2022, <https://togoactualite.com/togo-arrestation-de-deux-individus-specialises-dans-la-fabrication-de-faux-billets-de-banque-et-documents-administratifs/> [consulté le 16/05/2025]

Togo First (Edoh E.), *Togo : la HAPLUCIA a enregistré 88 plaintes et dénonciations, de 2018 à 2023*, 11/12/2023, <https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/1112-13071-togo-la-haplucia-a-enregistre-88-plaintes-et-denonciations-de-2018-a-2023> [consulté le 18/04/2025]

Transparency International, *Corruption Perceptions Index*, 2024, <https://www.transparency.org/en/cpi/2024> [consulté le 15/04/2025]

United States Department of State (USDOS), *2023 Country Reports on Human Rights Practices: Togo*, 23/04/2024, <https://www.state.gov/reports/2023-country-reports-on-human-rights-practices/togo/> [consulté le 15/04/2025]

## Sources consultées

Sites web : Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), World Justice Project (WJP).